DE_113_2023

République Française

Département de la Lozère

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du vendredi 28 juillet 2023

Date convocation :	*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit juillet, à 18 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	
Présents : 8	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Votants : 9	
Pour : 8	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT par Lisa CLARY
Contre : 0	**Excusé(e)s:** Fanny JACQUART
Abstentions : 1	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Volontariat Territorial en Administration (V.T.A.), chargé de mission en appui sur les projets structurants de la commune sur un CDD de 12 mois. Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial sur une durée hebdomadaire de 27 heures.

Le Maire revient auprès de l'Assemblée délibérante sur l'élaboration en phase finale et simultanée, inédite en Lozère d'un Plan Local d'Urbanisme reconnu comme "vertueux" au regard des objectifs du Plan Climat, d'un Site Patrimonial Remarquable, de l'inscription Bourg Centre Occitanie et du Haut lieu UNESCO manifeste la volonté du Conseil municipal d'inscrire dans la durée les projets de la commune.

Le SPR et l'inscription Bourg Centre Occitanie sont en voie d'achèvement.

Il reste par contre à développer puis à finaliser les objectifs ambitieux du PLU, le PADD et les OAP, ainsi que le Haut lieu UNESCO. Une veille sera exercé sur les points touchant l'urbanisme et le foncier afin de placer au centre de tous les projets les questions de la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Il convient de créer un poste tel qu'exposé en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Approuve le recrutement d'un Volontariat territorial en administration (VTA) selon les modalités exposées ci-dessus.
-Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le .....

et publié ou notifié

le .....

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

DE_125_2023

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 01/08/2023
048-214800195-20230728-DE_113_2023-DE